

# Le Nord

ADMINISTRATION DE LA "CROIX DU NORD" BUREAU D'ANNONCES  
45, rue d'Angletore, 45 LILLE 1, rue de Sept-Agaches, 1, Grand-Thien

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la Poste, Un an	20 francs	Annances	La ligne 0,40
Six mois	10 francs	Reclames	0,75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	1,50
Departement non limitrophe et Etrang. port en sus		Chronique locale	0,50

## CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

universellement reconnu le meilleur

### TEMPERATURE

Lille, le 3 <sup>e</sup> mai.	
Minimum, nuit, abrité	4,5
Maximum, découvert	7,0
Surfaces du sol, à 8 h. du matin	7,0
A 1 mètre de profondeur	6,4
De Lille à Combrès	5,0
Maximum, jour, à l'ombra	7,5
Minimum, au soleil	9,4
Etat hygrométrique (à 8 h. du matin)	77
Etat du ciel : Très nuageux.	
Direction du vent : 0.	
Bourrasques : 1.	
Météo : Le 3 <sup>e</sup> mai (à 8 h. du matin) la pression était de 759 mm.	
Le 4 <sup>e</sup> mai (à 8 h. du matin) la pression est de :	



## Bronze ou Bois

On se rappelle que dernièrement nous avons, ici même, signalé la légèreté de la fabrication qui avait été prise à la confection de la liste des objets artistiques possédés par les églises et classés d'office comme monuments historiques.

L'exemple des chandeliers et de Christ du maître-autel de l'église de Pecquenourt était suggestif ; on avait noté comme étant de bronze ces objets, qui en réalité sont en bois.

Par deux lettres à M. le Ministre des Beaux-Arts, M. le Curé de la paroisse avait indiqué l'erreur commise, et par le fait de la possession administrative, laquelle n'a rien de commun avec la propriété et l'honnêteté, ces deux lettres étaient restées sans réponse.

M. le Curé nous fait savoir, par une lettre datée du 29 avril, qu'il n'est résolu l'affaire Bronze ou Bois, et que le Ministre s'est décidé à reconnaître la matière dans son véritable état, la croix et les chandeliers du maître-autel.

Voici cette lettre, qui porte avec elle son commentaire :

Monsieur le Directeur,  
Avant d'écrire une troisième fois à M. le Ministre des Beaux-Arts, craignant, devant le silence persistant de M. Briand, d'avoir été l'objet d'une hallucination et d'avoir lui sur l'arrêté ministériel : Bronze ou Bois, j'ai demandé à M. le secrétaire du maître-autel, à savoir l'arrêté de classement de la croix et des chandeliers du maître-autel.

C'est là-dessus que M. le secrétaire de la paroisse m'a déclaré avoir reçu un nouvel arrêté depuis quelques temps, reculant le premier, sur la réclamation faite par le Curé de Pecquenourt.

Ce nouvel arrêté est ainsi conçu :  
Je passe les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de...  
NORD  
Pecquenourt — Eglise  
Garniture de Maître-Autel :  
Croix et six flambeaux bois sculpté et doré XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de Nord, au maire de la commune de Pecquenourt et au représentant de l'établissement intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.  
Signé : A. BRIAND.

Cet arrêté est accompagné, comme le précédent, de deux pages d'articles de loi concernant les peines qu'encourent les délinquants.  
Il est accompagné de la lettre suivante :  
Lille, le 4 mars 1907.

Le Préfet du Nord  
A M. le Sous-Préfet de Douai.  
Conformément à vos dispositions de l'article 8 de la loi du 30 mars 1887... etc., etc.  
L'arrêté de classement ayant été rectifié conformément à la demande justifiée du Curé de Pecquenourt, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une ampliation. Nouvelle de cet arrêté, accompagnée d'un extrait de la loi du 30 mars 1887 et du décret du 3 janvier 1889, ainsi que de la loi du 9 décembre 1905 et de la loi du 16 mars 1906 et destinée aux archives de la commune.

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de cette ampliation et me renvoyer la première ampliation, que je vous ai transmise le 4 février 1907.

Pour le Préfet :  
Le Conseiller de préfecture délégué,  
Signé : RICHARD.

Pour copie conforme adressée à M. le Maire de Pecquenourt, pour exécution.  
Douai, le 5 mars 1907.

Le Sous-Préfet,  
MORAIN.

Comme vous le remarquerez par la date ci-dessus, ma première lettre avait fait son effet, sauf que « la bas » on n'a pas daigné m'envoyer réponse. D'où ma deuxième lettre, qui était restée aussi sans réponse.

Ces messieurs de Paris se sont sans doute dit que la communication qui devait m'être faite par le Maire du deuxième arrêté, annulant le premier, servirait de réconfort. Le Maire n'aurait donc pas pensé de me communiquer cette nouvelle pièce. Veuillez agréer, etc.  
EL. CARPENTIER,  
Curé

## Accident au Havre

### A UN STEAMER SUR LEQUEL SONT EMBARQUEES DES FAMILLES DU NORD SE RENDANT AU CANADA.

Le « Parisien », steamer de la compagnie anglaise Allan, devait quitter Le Havre lundi soir, à destination de Québec et de Montréal.

Plusieurs familles de la région du Nord avaient pris place sur le bateau ; les familles Lerouge, Gontier-Vanhoucke et Humbert, de Lille ; Stien et Hérent, de Mont-en-Barœul ; Cléry et Stievenart, de Nouzilles-Mines ; Georges Goetghebeur, de Lille-Waasmennes.

Ces familles, composées d'une trentaine de personnes, se rendent dans les provinces d'Alberta et de Manitoba.

Sur 568 passagers, il y avait 79 français. L'embarquement s'était fait au quai de Posidibary à huit heures et demie, et le départ avait lieu à dix heures et demie.

Le « Parisien », remorqué par l'Abelle n° 6, venait de traverser le bassin de l'Eure et se disposait à franchir l'écluse pour entrer dans l'avant-port, lorsque l'avant, poussé par une forte lame de marée, vint heurter violemment la bordure de quai. L'ancre, serrée entre le mur de soutènement et la coque du steamer, fit à celle-ci des avaries, tandis qu'un bloc de pierre était déchaussé.

Aux cris poussés par l'équipage, l'hélice stoppa aussitôt et lorsque les passagers, qui, le plus souvent, n'avaient pu se lever pour un dernier adieu aux parents et aux amis, furent remis du saisissement que leur avait causé le choc du steamer, le capitaine du bord, M. Johnston, donna l'ordre d'accoster au quai de New-York.

C'est là que les réparations furent faites pendant la nuit, et le lendemain matin, le « Parisien », saisi par une foule enorme que l'incident de la veille avait attiré sur les grands quais, prenait la haute mer : à onze heures, il avait complètement disparu dans la brume.

## TENTATIVE DE DERAILLEMENT SUR LA VOIE SALAIS-LILLE

Le mécanicien du train n° 2122 prévenait mardi matin, M. Fourgaut, chef de gare d'Hazebrouck, que le chasseur-pierre de sa machine avait été fâché par un heurt contre de lourds pavés disposés sur la voie.

Après quelques recherches, on découvrit un kilomètre 48,200, deux pavés qui avaient été placés sur la voie.

## Université catholique

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### Conférences aux jeunes filles

Jeuvi 2 mai, rue de l'Orphelin, 20, à dix heures, conférences par M. le chanoine Rambour, professeur à la Faculté des Lettres ; « Histoire de l'Art » ; Ecole espagnole au XVIII<sup>e</sup> siècle — Jurbarran, Miróliu.

## LE PREMIER MAI

### Manifestations & Grèves

#### A LILLE

La prétendue fête du travail n'a pas été célébrée, à Lille, avec grand enthousiasme. Peu d'ouvriers ont chômé, cinq à six cents ; des métallurgistes des maisons Crépelle et Garaud, Autier et Cie et Gurot ; des coupeurs et confecteurs de vêtements, Grimonprez et Nuytten, Deschemmer frères et Cie, Pierrez et Dubois, Bausser et Cie ; des tissandiers de chez Mme V. Lechat et Cie ; des menuisiers des maisons Wiart et Samain. Encore ces chômeurs n'étaient-ils qu'une partie du personnel des maisons intéressées.

Il faut noter aussi le chômage des ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs.

#### La manifestation socialiste

La manifestation socialiste ne comptait pas plus de six cents personnes, réunies dès neuf heures et demie à l'hôtel des Syndicats, pour entendre un discours de M. le citoyen Saint-Venant d'abord, et prendre les dispositions dernières pour une « gigantesque » promenade en ville, avec arrêtés à la préfecture et à la mairie.

Le citoyen Saint-Venant exposa donc à ses frères et sœurs les idées du programme en ce qui concerne la répartition des tâches et des salaires déterminés chaque année d'après le prix local des denrées ; 8. Interdiction aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ; 9. Retraites ouvrières sans versement pour les travailleurs et par la répartition immédiate ; 10. Suppression absolue des règlements d'atelier établis par les patrons et interdiction de frapper d'une pénalité quelconque l'ouvrier sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires ; 11. Afin de donner du travail aux nombreux chômeurs de la ville, le démantèlement de la ville de Lille ; 12. Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des salaires ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers.

Après discussion d'un citoyen que le président d'honneur de la réunion fut donné au citoyen Lévy, arrêté à Paris, et après refus du citoyen Saint-Venant, les assistants sortirent pour la manifestation.

En tête marchaient les citoyens Saint-Venant, Courouble, des coupeurs, Philippe, des employés, Desjardis, les terrassiers, Bailly, des cartonnières, Masson, des typographes, Bauche et Craton, du textile, les conseillers prud'hommes Coolen, Marto, Franck, Bondues, etc.

Derrière eux, quatre par quatre, s'avancèrent sous la pluie les camarades.

On fit le tour de la Préfecture par la rue Jacquemars-Giélée, la rue Jean-sans-Peur, le boulevard de la Liberté, — comme une patrouille à la reconnaissance d'une « forteresse » — et, par la rue de Béthune, on se rendit à la Mairie.

Le citoyen Demoubourg avait la mission de présenter son amie au maire de Lille.

M. Charles Desaille écouta la lecture du manifeste du citoyen Saint-Venant, et répondit qu'il n'avait qu'à prendre note de ces revendications, sans pouvoir faire aucune concession, sans s'occuper de faire un maire municipal, pas même la revendication sur le repos hebdomadaire. Il n'a sur ce point qu'à transmettre à la préfecture, qui les envoie elle-même à Paris, les réclamations des petits commerçants, par exemple.

Le citoyen Philippe dit, à son tour, quelques mots au sujet du repos hebdomadaire des employés, rappelant les arrêtés de dérogation de Noël et du Nouvel-An.

M. le Maire répliqua qu'il n'avait fait que suivre l'exemple du ministre Viviani, qui avait autorisé cette dérogation à Paris.

Les représentants des jardiniers, puis ceux des terrassiers y allèrent aussi de leurs revendications particulières.

Les jardiniers demandent la mise en fonction de l'ancien tableau des heures, et portait un moyen de 8 heures ; le paiement intégral de la journée en cas de maladie, avec surveillance par une commission choisie mi-partie par l'administration municipale et mi-partie par le personnel ; 3<sup>e</sup> le versement à la caisse de retraite au même titre que les employés de bu-

## Accident au Havre

### A UN STEAMER SUR LEQUEL SONT EMBARQUEES DES FAMILLES DU NORD SE RENDANT AU CANADA.

Le « Parisien », steamer de la compagnie anglaise Allan, devait quitter Le Havre lundi soir, à destination de Québec et de Montréal.

Plusieurs familles de la région du Nord avaient pris place sur le bateau ; les familles Lerouge, Gontier-Vanhoucke et Humbert, de Lille ; Stien et Hérent, de Mont-en-Barœul ; Cléry et Stievenart, de Nouzilles-Mines ; Georges Goetghebeur, de Lille-Waasmennes.

Ces familles, composées d'une trentaine de personnes, se rendent dans les provinces d'Alberta et de Manitoba.

Sur 568 passagers, il y avait 79 français. L'embarquement s'était fait au quai de Posidibary à huit heures et demie, et le départ avait lieu à dix heures et demie.

Le « Parisien », remorqué par l'Abelle n° 6, venait de traverser le bassin de l'Eure et se disposait à franchir l'écluse pour entrer dans l'avant-port, lorsque l'avant, poussé par une forte lame de marée, vint heurter violemment la bordure de quai. L'ancre, serrée entre le mur de soutènement et la coque du steamer, fit à celle-ci des avaries, tandis qu'un bloc de pierre était déchaussé.

Aux cris poussés par l'équipage, l'hélice stoppa aussitôt et lorsque les passagers, qui, le plus souvent, n'avaient pu se lever pour un dernier adieu aux parents et aux amis, furent remis du saisissement que leur avait causé le choc du steamer, le capitaine du bord, M. Johnston, donna l'ordre d'accoster au quai de New-York.

C'est là que les réparations furent faites pendant la nuit, et le lendemain matin, le « Parisien », saisi par une foule enorme que l'incident de la veille avait attiré sur les grands quais, prenait la haute mer : à onze heures, il avait complètement disparu dans la brume.

## TENTATIVE DE DERAILLEMENT SUR LA VOIE SALAIS-LILLE

Le mécanicien du train n° 2122 prévenait mardi matin, M. Fourgaut, chef de gare d'Hazebrouck, que le chasseur-pierre de sa machine avait été fâché par un heurt contre de lourds pavés disposés sur la voie.

Après quelques recherches, on découvrit un kilomètre 48,200, deux pavés qui avaient été placés sur la voie.

## Université catholique

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### Conférences aux jeunes filles

Jeuvi 2 mai, rue de l'Orphelin, 20, à dix heures, conférences par M. le chanoine Rambour, professeur à la Faculté des Lettres ; « Histoire de l'Art » ; Ecole espagnole au XVIII<sup>e</sup> siècle — Jurbarran, Miróliu.

## LE PREMIER MAI

### Manifestations & Grèves

#### A LILLE

La prétendue fête du travail n'a pas été célébrée, à Lille, avec grand enthousiasme. Peu d'ouvriers ont chômé, cinq à six cents ; des métallurgistes des maisons Crépelle et Garaud, Autier et Cie et Gurot ; des coupeurs et confecteurs de vêtements, Grimonprez et Nuytten, Deschemmer frères et Cie, Pierrez et Dubois, Bausser et Cie ; des tissandiers de chez Mme V. Lechat et Cie ; des menuisiers des maisons Wiart et Samain. Encore ces chômeurs n'étaient-ils qu'une partie du personnel des maisons intéressées.

Il faut noter aussi le chômage des ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs.

#### La manifestation socialiste

La manifestation socialiste ne comptait pas plus de six cents personnes, réunies dès neuf heures et demie à l'hôtel des Syndicats, pour entendre un discours de M. le citoyen Saint-Venant d'abord, et prendre les dispositions dernières pour une « gigantesque » promenade en ville, avec arrêtés à la préfecture et à la mairie.

Le citoyen Saint-Venant exposa donc à ses frères et sœurs les idées du programme en ce qui concerne la répartition des tâches et des salaires déterminés chaque année d'après le prix local des denrées ; 8. Interdiction aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ; 9. Retraites ouvrières sans versement pour les travailleurs et par la répartition immédiate ; 10. Suppression absolue des règlements d'atelier établis par les patrons et interdiction de frapper d'une pénalité quelconque l'ouvrier sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires ; 11. Afin de donner du travail aux nombreux chômeurs de la ville, le démantèlement de la ville de Lille ; 12. Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des salaires ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers.

Après discussion d'un citoyen que le président d'honneur de la réunion fut donné au citoyen Lévy, arrêté à Paris, et après refus du citoyen Saint-Venant, les assistants sortirent pour la manifestation.

En tête marchaient les citoyens Saint-Venant, Courouble, des coupeurs, Philippe, des employés, Desjardis, les terrassiers, Bailly, des cartonnières, Masson, des typographes, Bauche et Craton, du textile, les conseillers prud'hommes Coolen, Marto, Franck, Bondues, etc.

Derrière eux, quatre par quatre, s'avancèrent sous la pluie les camarades.

On fit le tour de la Préfecture par la rue Jacquemars-Giélée, la rue Jean-sans-Peur, le boulevard de la Liberté, — comme une patrouille à la reconnaissance d'une « forteresse » — et, par la rue de Béthune, on se rendit à la Mairie.

Le citoyen Demoubourg avait la mission de présenter son amie au maire de Lille.

M. Charles Desaille écouta la lecture du manifeste du citoyen Saint-Venant, et répondit qu'il n'avait qu'à prendre note de ces revendications, sans pouvoir faire aucune concession, sans s'occuper de faire un maire municipal, pas même la revendication sur le repos hebdomadaire. Il n'a sur ce point qu'à transmettre à la préfecture, qui les envoie elle-même à Paris, les réclamations des petits commerçants, par exemple.

Le citoyen Philippe dit, à son tour, quelques mots au sujet du repos hebdomadaire des employés, rappelant les arrêtés de dérogation de Noël et du Nouvel-An.

M. le Maire répliqua qu'il n'avait fait que suivre l'exemple du ministre Viviani, qui avait autorisé cette dérogation à Paris.

Les représentants des jardiniers, puis ceux des terrassiers y allèrent aussi de leurs revendications particulières.

Les jardiniers demandent la mise en fonction de l'ancien tableau des heures, et portait un moyen de 8 heures ; le paiement intégral de la journée en cas de maladie, avec surveillance par une commission choisie mi-partie par l'administration municipale et mi-partie par le personnel ; 3<sup>e</sup> le versement à la caisse de retraite au même titre que les employés de bu-

## La grève générale des Tramways

### DE ROUBAIX-TOURCOING

La grève continue d'être générale. M. le Préfet a avisé hier M. Eugène Motte, maire de Roubaix, et M. Dron, maire de Tourcoing, qu'il annulait les délibérations par lesquelles les conseils municipaux de ces deux villes avaient émis des subventions de mille et de quinze cents francs aux grévistes des tramways.

D'autre part, dans la journée d'hier également, le président du Conseil d'administration de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing a adressé une lettre à M. Eugène Motte, l'avisant qu'il demandait à M. le Préfet du Nord d'intervenir comme arbitre dans le conflit.

## LES PEIGNEURS DE TOURCOING VEULENT DERBAUGNER LES PEIGNEURS DE ROUBAIX — LA POLICE CHARGE — DEUX ARRESTATIONS.

Mercredi matin, une bande de trois cents peigneurs en grève de Tourcoing sont venus à Roubaix et ont immédiatement pris la direction du peignage Motte, rue d'Avalléghem, où sont occupés neuf cents ouvriers.

Leur but était de faire abandonner le travail aux peigneurs de Roubaix.

Les grévistes de Tourcoing ont tenté de pénétrer la vive force dans l'usine en passant par la loge du concierge.

Aussitôt informé, M. Deguesne, chef de la police, s'est rendu rue d'Avalléghem à la tête d'une vingtaine d'agents et a fait charger les grévistes par ces derniers.

La bande s'est alors dispersée. Mais deux arrestations avaient été opérées : celle de Charles Lervat, 36 ans, fleuriste, au peignage de la Tocsée, à Tourcoing, et de Donat Picavet, 32 ans, peigneur, demeurant boulevard Gambetta, 22.

Ces deux individus ont été relâchés après avoir été créés de ciré ; le premier avait même crié : « Vive l'anarchie ».

Conduits au commissariat du 5<sup>e</sup> arrondissement, Lervat et Picavet ont été interrogés par M. Grimaldi, qui les a relâchés dans la soirée, mais non sans leur avoir dressé procès-verbal pour ivresse, tapage injurieux et cris séditieux.

Le travail arrêté à l'usine Hannart frères. — Par suite de la grève de la teinturerie Hannart, à Wazuellem, l'important établissement d'apprêts de la rue de l'Espérance, à Roubaix, a fermé ses portes, hier soir.

L'usine Hannart, de Roubaix, étant tributaire pour les matières de l'usine de Wazuellem, ne peut plus fonctionner quand celle-ci est arrêtée.

## A ROUBAIX

Les rares passants qui, dans la journée de mercredi, traversaient les rues boueuses de Roubaix, ne pouvaient soupçonner que la municipalité socialiste avait organisé une grande fête du travail.

A part les drapeaux flottant sur les bâtiments municipaux et un énorme drapeau rouge arboré au domicile du secrétaire du parti socialiste unifié, toutes les fenêtres étaient voutées d'oriflammes nationales.

Les usines avaient leur personnel en complet. Le peignage Holden, qui, depuis 1890, ferme ses portes à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, avait consacré la tradition au grand dîner des heures ouvrières.

Le soir, à huit heures, sur la Grand-Place, les sociétés subventionnées... ont donné le traditionnel concert public.

La pluie incessante a été la seule chape... remarquable de la journée.

#### Une grève à la teinturerie Raquet.

Mercredi matin, à l'arrêt de huit heures, pour le déjeuner, quelques gamins se sont présentés à M. Raquet, demandant une entrevue. Ce dernier leur répondit qu'il ne recouvrait que des délégations d'hommes.

Quelques instants après, les ouvriers ont eu une entrevue qui eut lieu immédiatement.

La délégation exposa que le personnel demandait une augmentation de deux centimes et demi à l'heure pour les hommes et une autre, proportionnelle, pour les femmes et les enfants.

M. Raquet consentit à ce relèvement de salaire, et la délégation, après l'en avoir remercié, déclara que le travail serait repris à huit heures et demie.

En effet, la rentrée s'opéra comme annoncée ; mais vers neuf heures, une centaine de teinturiers abandonnèrent l'atelier sans en prévenir le patron. Ils se formèrent en cortège et se rendirent au commissariat de police, où M. Joly reçut une délégation qui lui fit part de la cessation du travail à l'usine de la rue des Ogières.

A la rentrée, à une heure et demi, quarante grévistes se sont groupés à la porte de la teinturerie et ont réussi à limiter les 110 ouvriers qui n'avaient pas cessé le travail.

Il ne reste plus que quelques ouvriers à semaine bonne occupés dans l'usine.

## A WASQUEHAL

A la Teinturerie Hannart. — Mercredi, de bon matin, c'est prouvé un mouvement de grève ; certains ouvriers qui désiraient travailler sont arrivés avant que les grévistes n'aient pris possession des abords de l'usine. Vers cinq heures environ des groupes se formèrent près des diverses entrées pour empêcher les travailleurs de se rendre à leur poste.

Après avoir stationné assez longtemps, les grévistes se sont réunis chez le citoyen-maire Lejennes-Muller, pour tenir une nouvelle réunion.

Vers huit heures du matin, une délégation de solidarité a été envoyée aux patrons. Ces derniers ont jugé les pourparlers inutiles, étant donné l'impossibilité de leur donner suite actuellement aux revendications des ouvriers, et la délégation n'a pas été reçue.

Les grévistes ont décidé de barrer ce matin, jeudi, l'entrée de l'usine aux ouvriers à semaine bonne.

Un peloton de gendarmes à cheval a reçu ordre d'aller protéger les travailleurs, et maintenir l'ordre en cas de troubles probables.

## A TOURCOING

Le coup d'audace perpétré mardi matin, par les anarchistes aidés par des ouvriers apâtrés, ne s'est fort heureusement pas renouvelé.

Dès cinq heures du matin, des patrouilles de agents et de gendarmes, longeant les rues, les agents précèdent les divers groupes parcourent. Bref, le service d'ordre organisé par M. Villain, commissaire central, et M. Lebas, capitaine de gendarmerie, s'exécute avec la plus parfaite discipline.

Les groupes de cinq ou six grévistes qui tentent de se rejoindre sont surveillés et dispersés.

Enfin, la pluie tombe sans discontinuer, et les avertissements d'excellentes gendarmes en patrouille occasion.

A 10 heures et demi, une centaine de manifestants de Roubaix, qui grèvent sous le prétexte de faire un promenade, ont pénétré dans la ville. Le calme qui règne en ville les a déconcertés et ils sont retournés au plus vite chez eux.

Le nombre de chômeurs et de grévistes était mercredi d'environ 4.300 dont 280

## A ROUBAIX

Journée on ne peut plus calme. Jamais il n'y eut si peu de chômeurs ; on n'a compté que mille ouvriers occupés dans les usines de la ville.

Il n'y a pas eu le moindre manifestation.

Un peignage Motte, rue d'Avalléghem, les patrons avaient l'habitude, au 1<sup>er</sup> mai, de congédier le personnel pour la journée, en raison des nombreux chômeurs. Cette année, le travail n'a pas été interrompu ; les maçons, en effet, n'attendent qu'un nombre de deux cents, sur neuf cents ouvriers.

Le matin, les grévistes du tissage Henry Ternynck et fils se sont rendus, en cortège, au cimetière, et ont déposé des cou-

## Arrestation d'un anarchiste

Vers 5 heures et demi, à la sortie des ouvriers de l'équipe de jour du peignage de M. Jules Lemon et fils, rue du Sautier, les agents manœuvrèrent avec adresse pour éloigner une vingtaine de turbulents qui injuriant les ouvriers sortant de l'usine. Les ouvriers sortant ensuite un à un furent protégés par la police. Les agents de l'établissement étaient rendus libres quand un peu plus loin, à la rue des Ogières, un ouvrier arrêté fut reconnu par les manifestants et injurié. Les agents se précipitèrent et encadrèrent celui qui était victime de cette agression. Aux manifestants se joignirent des curieux et bientôt la troupe s'ouvrit pour laisser passer des personnes.

Un débouchant rue de Lille, les agents pratiquèrent un barrage. L'ouvrier recourut pour continuer son chemin. Les reconduits se tirèrent pour la plupart calmes, sauf l'un d'eux qui, avec des gestes d'apoplexie excités à sa vue sur les agents, se passa les paroles ne trouvant pas de cho. Il tenta seul l'aventure. Deux agents l'empoignèrent et le conduisirent au poste, tandis que l'attroupement se dispersait.

L'individu arrêté dans ces circonstances est un anarchiste de plus militait sous le pseudonyme de Descamp, 22 ans, rue de l'Amiral-Courbet, 87. Il a été mis au violon en attendant d'être interrogé par M. le Commissaire Central.

## Chez les charpentiers-menuisiers

Dans une réunion tenue dans l'après-midi de mercredi, les charpentiers-menuisiers présents, à l'exception de onze, ont été prononcés pour la continuation de la grève. Une nouvelle réunion se tiendra 19 rue de la Paix, aujourd'hui, à 9 h. du matin.

#### Parlez aux anarchistes s. v. p.

Les patrons peigneurs de laine ont reçu une lettre portant les revendications de leurs ouvriers en grève : 1. Renvoi du surveillant de nuit du peignage Floris ; 2. Salaire égal pour les ouvriers des deux sexes ; 3. Augmentation du salaire de 5 centimes à l'heure ; 4. Paiement du salaire de l'ouvrier absent lorsque ses camarades font son travail.

Les patrons sont invités à faire parvenir leur réponse au local des anarchistes. Il n'est pas nécessaire de confier un fait assez éloquent par lui-même.

## A ROUBAIX

Une feuille à été distribuée mardi soir dans toutes les maisons ; elle invitait les ouvriers du textile à se rendre à la gare le soir du 1<sup>er</sup> mai pour recevoir les lettres d'envoi d'une réunion qui doit se tenir à 7 heures et demi, chez Sauti, rue de la Liberté.

La réunion aurait pour sujet : La question syndicale. Pou d'ouvriers s'y sont rendus.

## A HALLUIN

Quatre cents grévistes de l'établissement Grairy à Wervicq se sont rendus à Halluin mercredi vers 10 heures du matin. Leur groupe était précédé d'une quarantaine d'enfants costumés en différentes couleurs mais tous coiffés d'un béret rouge.

Le matin, la musique « La Fraternelle » a parcouru la ville en exécutant divers morceaux.

Le syndicat socialiste avait demandé aux patrons, il y a quinze jours, de donner congé à leurs ouvriers le 1<sup>er</sup> mai. Les patrons ont laissé le chômage facultatif. Il n'y a eu que 134 ouvriers qui ont profité de cette liberté : Chez Vanacker, 20 ; Vanacker, 30 ; Vanierbergh, 35 ; Sambois, 5 ; Fouvry, 4.

## A ARMENTIERES

On n'a chômé nulle part. Une immense loque rouge portue au-dessus de la porte de la coopérative la Paix et, à la nuit tombante, la réception des délégués des syndicats socialistes par la municipalité, qui a reçu les desiderata et offert le verre de vin traditionnel, voilà tout ce qui est resté du 1<sup>er</sup> mai.

C'est bien la peine de coller tant d'affiches sur les murs pour aboutir à un résultat négatif.

Il est vrai que les meneurs de jade sont musclés.

## A HOULLINES

On a tiré le canon dès le matin pour annoncer la fête, puis... on a travaillé, par tout.

Le soir, il y a eu musique et bal en face de la Coopérative et d'immenses tentures rouges décorant la façade du cabaret du maire invitant les travailleurs à entrer prendre une chope... pour deux sous.

## A DUNKERQUE

Pluie, vent, toute la lyre ! Malgré cela, les syndicats du port se sont présentés au nombre d'environ 3000 au rendez-vous annuel, à « La Poëlle », près du « Deugnoot ».

Il était 7 heures et demi. Le citoyen Sauvage, secrétaire du syndicat, les a harangués et leur a recommandé le calme. Le cortège s'est ensuite ébranlé avec huit porteurs de couronnes d'immortelles en tête. Il se dirigea vers le théâtre.

Ces couronnes ont été déposées sur la tombe des ouvriers morts au travail. Le citoyen Sauvage a prononcé une allocution de circonstance.

En route, la colonne rencontra un préfixe revenant de la métropole ; quelques jeunes gens lançant des mots inconvenants, mais les commissaires les firent taire au cent.

La musique du syndicat attendait les manifestants près du quai des Quatre-Beaux-pas ; le cortège se rendit au chant du « Drapeau Rouge » et de l'Internationale à la Bourse du travail, où le citoyen Laispès, de la Confédération Générale parla du bienfait syndical.

Une délégation ayant à sa tête les citoyens Sauvage, Tranne et Debroch, conseillers municipaux, se rendit à la mairie, à 10 heures. Elle s'entretint une vingtaine de minutes avec M. Alfred Dumont, maire, et présenta les revendications habituelles, dont la journée de huit heures.

L'après-midi, il y eut concert populaire